

## SÉCURITÉ DU GLOBE

- Paris — Conférence — armes chimiques
- Vienne — Sécurité et coopération
- Montréal — Aviation internationale — OACI — Sabotage
- Namibie — Participation canadienne au GANUPT

## Conférence de Paris – janvier 1989 – Armes chimiques

La Conférence de Paris sur les armes chimiques, qui se tenait du 7 au 11 janvier 1989, représente une étape importante vers l'interdiction des armes chimiques. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Joe Clark, qui dirigeait la délégation canadienne, a fait observer que la communauté internationale avait, plus que jamais auparavant, souscrit massivement à l'objectif d'une interdiction totale des armes chimiques. Il a ajouté que le Canada et les autres pays qui, à la Conférence du désarmement à Genève, participent à la négociation d'une interdiction complète et vérifiable des armes chimiques, se doivent de tirer parti de cette impulsion politique nouvelle pour mener les négociations à bonne fin dans les meilleurs délais. Il a promis que le Canada continuerait de soutenir activement ces négociations.

Entre autres, les États participants ont déclaré qu'ils étaient résolus à prévenir tout recours aux armes chimiques en les éliminant complètement; ils ont affirmé solennellement leur engagement de ne pas utiliser d'armes chimiques et ont condamné un tel emploi; ils se sont dits à nouveau profondément préoccupés

par les violations récentes telles qu'elles ont été établies et condamnées par les organes compétents des Nations Unies; ils ont approuvé l'aide humanitaire accordée aux victimes de l'utilisation des armes chimiques.

De plus, ils ont reconnu l'importance et la validité continue du Protocole de Genève (17 juin 1925) concernant la prohibition de l'emploi, à la guerre, de gaz asphyxiants, toxiques et similaires et de moyens bactériologiques; les États parties au Protocole ont réaffirmé solennellement l'interdiction qui y est prescrite et ils ont demandé à tous les États qui ne l'ont pas encore fait d'y adhérer.

Les participants de la Conférence de Paris ont, en outre, souligné la nécessité de conclure, à une date rapprochée, une convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi de toutes les armes chimiques ainsi que sur leur destruction.

Enfin, ils ont affirmé que l'Organisation des Nations Unies fournissait un cadre et un instrument permettant à la communauté internationale d'exercer sa vigilance en ce qui concerne l'interdiction de l'utilisation des armes chimiques. ■

## Montréal – Aviation internationale – OACI – Sabotage

Une douzaine de ministres des transports de divers pays se sont réunis à Montréal dans le cadre du Conseil de l'OACI (Organisation de l'aviation civile internationale) à la demande de la Grande-Bretagne et des États-Unis, (deux des 33 membres du Conseil) pour mettre au point des mesures plus efficaces de lutte contre le sabotage touchant l'aviation civile internationale.

Deux propositions étaient considérées. La première, présentée par la Grande-Bretagne et les États-Unis, est une série de mesures propres à resser-

rer le contrôle des bagages et des passagers. Elle tend aussi à élargir le rôle de l'OACI pour en faire un organisme capable d'intervenir directement sur le terrain. La seconde proposition, présentée par un groupe de pays en majorité du tiers monde, demande de faire beaucoup plus en matière de sécurité et insiste sur l'aide financière et technique qu'il faudrait envisager pour les pays les plus démunis. Cette proposition était défendue par le Mexique et le Kenya au nom de six autres pays.

Le ministre canadien des Transports, Benoît Bouchard, a assuré l'OACI de

## Relations bilatérales

Des commissions mixtes ou consultations bilatérales se sont réunies à Ottawa :

**Canada-Sénégal** — les 14 et 15 mars, sous la présidence de S.E. le ministre du Plan et de la Coopération, M. Djibaka.

**Canada-Maroc** — les 20 et 21 mars, sous la présidence de S.E. le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, M. Ahmed Monlay Chestaoui.

**Canada-Côte d'Ivoire** — les 25 et 26 avril, sous la présidence de S.E. le ministre des Affaires étrangères, M. Siméon Ake.

M<sup>me</sup> Monique Landry, ministre des Relations extérieures et du Développement international, présidait les délégations canadiennes.

Les travaux de ces commissions ont permis de mesurer l'importance et la grande diversité des relations entre le Canada et les pays représentés, ainsi que l'essor qu'elles ont connu récemment. Les délégations ont convenu de poursuivre leurs efforts afin que les liens qui unissent leurs pays continuent à se développer davantage.



*Lune à Tobermory* (1981), du Canadien Paterson Ewen; exposition « Paterson Ewen et les phénomènes naturels 1971-1987 » — Musée des beaux-arts du Canada, Ottawa

l'entière collaboration des autorités canadiennes pour le renforcement des mesures de sécurité recommandées par l'OACI, mesures qui sont strictement appliquées au Canada.

À la fin des deux jours de débats, les membres du Conseil ont accepté une résolution demandant aux comités de travail de l'OACI d'examiner les méthodes de sécurité et de « filtrage » des passagers et bagages et de présenter des recommandations au Conseil au début de l'été 1989, afin que celui-ci puisse prendre une décision sur l'adoption de nouvelles normes par les 160 membres de l'organisation. ■